

FPMA sur le mouvement Intra 2011 - Jeudi 9 juin 2011 - Déclaration du SNES-FSU Orléans-Tours

Madame le Recteur, Monsieur le Secrétaire général d'académie, Mesdames, Messieurs,

Avant notre déclaration proprement dite, nous souhaitons revenir sur les conditions de préparation de cette FPMA, et notamment sur la question des délais laissés entre la transmission des documents et l'ouverture de la FPMA. Nous vous rappelons ce que stipule la circulaire du 23 avril 1999 relative aux commissions administratives paritaires : *« Toutes facilités doivent être données aux commissions administratives paritaires par les administrations pour leur permettre de remplir leurs attributions. Communication doit être donnée aux membres de ces commissions de toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission au moins huit jours avant la date de la séance. »*

Nous regrettons que, pour la première fois cette année, plusieurs interventions des organisations syndicales aient été nécessaires, avant d'obtenir finalement un délai supplémentaire d'une journée et demie entre la réception des documents de travail et notre séance d'aujourd'hui. Même avec cette rallonge, nous disons notre insatisfaction, puisque nous n'avons eu que 5 jours et demi ouvrables (compte tenu du Pont de l'Ascension) pour effectuer les opérations de vérification et d'amélioration nécessaires, ce qui est notoirement insuffisant pour mener sérieusement notre travail paritaire en faveur des 1700 demandeurs de mutation.

C'est pourquoi nous vous demandons, Madame le Recteur, de porter, l'an prochain, une attention particulière sur les délais laissés aux commissaires paritaires pour cette FPMA du mouvement Intra.

Dernièrement, le ministre de l'Education nationale a prétendu attirer de « nouveaux talents » vers les métiers de l'éducation en lançant une campagne de recrutements qui laisse entrevoir la prévisible désaffectation des étudiants pour cette voie professionnelle.

Il oublie sans doute que nos étudiants ont aussi le talent d'évaluer la réalité telle qu'elle est et que la communauté éducative ne cesse de dénoncer depuis plusieurs mois : 16 000 suppressions de postes, alors que le nombre d'élèves augmente, des conditions d'entrée dans le métier éprouvantes, des salaires tendant à baisser sous les effets conjugués de la loi Woerth et du gel du point d'indice..., autant de freins au choix de devenir enseignant ou CPE.

Nous y ajoutons un autre constat, qui nous concerne particulièrement dans cette FPMA : celui d'un mouvement de plus en plus paralysé par les conséquences d'une politique éducative régressive et destructrice d'emplois publics. Lorsque les vœux d'affectation sont de moins en moins satisfaits, cela ne signifie pas seulement un droit à mobilité choisie qui se réduit, mais aussi des situations de souffrance familiale et professionnelle en plus grand nombre, notamment chez les collègues nouvellement titularisés.

Et ce n'est pas l'annonce du projet de mouvement, transmise aux collègues 10 jours avant la FPMA par les services rectoraux (sans la démarche d'explications qui devrait l'accompagner), qui peut reconforter ces personnels : ce résultat provisoire n'a pour effet que d'augmenter leur angoisse, et de ralentir notre travail de commissaire paritaire (à moins que ce ne soit l'objectif que se sont fixé nos gouvernants ?). Nous demandons à nouveau que soit mis fin à cette pratique inutile et globalement contre-productive pour tous.

Dans notre académie, les obstacles à la fluidité du mouvement se sont multipliés année après année :

- Les 200 suppressions de postes prévues pour l'an prochain ont généré une centaine de mesures de carte scolaire, dont le nombre est dramatique dans de nombreuses disciplines. Certains collègues sont d'ailleurs victimes d'une mesure de carte scolaire pour la deuxième voire troisième fois consécutive. D'autres cumulent mesure de carte scolaire et RQTH, se voyant réaffectés parfois à plus de 40km de leur établissement.
- L'an dernier, 247 postes avaient été bloqués pour l'affectation des stagiaires ; cette année, ce sont 283 professeurs et CPE stagiaires qui sont annoncés dans les collèges et lycées généraux et technologiques de notre académie : combien de postes sont ainsi retirés au mouvement ? Combien

de collègues en mesure de carte scolaire ou bénéficiant d'une bonification au titre du handicap ne vont pas pouvoir être affectés au mieux, car un poste est bloqué pour un stagiaire ?

- Dans les 7 collèges labellisés « CLAIR », combien de postes vacants disparaissent du mouvement au barème, sous l'effet de leur profilage ? Combien resteront vacants après le mouvement, faute de candidats, y compris contractuels, recrutés par les chefs d'établissement ? De lourdes interrogations pèsent sur l'avenir de l'éducation prioritaire, à travers cette labellisation. Le SNES-FSU appelle d'ailleurs les personnels des établissements concernés à venir témoigner de leurs inquiétudes le mercredi 15 juin à 15h devant le Rectorat.

- Enfin, dernière trouvaille du ministre pour accélérer la dérèglementation en cours dans les collèges : l'expérimentation intitulée « *Cours le matin, sport l'après-midi* » qui pourrait concerner 250 établissements, et qui constitue sans doute un bon levier de nouvelles suppressions de postes, à travers le recours au partenariat avec des associations pour les activités sportives et artistiques. Que pouvez-vous nous dire, Madame le Recteur, sur la déclinaison académique de cette circulaire ministérielle du 27 mai ?

Ces 4 points nous renvoient au « talent » de communicateurs que sont nos Tartuffes ministériels et rectoraux : on nous parle de « mobilité professionnelle », mais des milliers de professeurs et CPE attendent des années pour changer de poste ; on nous parle de 17 000 recrutements, mais on sape les fondements de la Fonction publique, en faisant le lit d'une précarité généralisée ; on nous parle de « projet académique porteur d'ambitions pour la réussite de tous », mais on poursuit la mise en œuvre zélée d'une politique qui tourne le dos à la lutte efficace contre l'échec scolaire.

Pour sa part, le SNES-FSU Orléans-Tours communiquera sur la réalité de ce que vivent les personnels et les élèves dans les établissements scolaires publics, sur les dangers des réformes en cours dans l'Éducation nationale, et poursuivra sans relâche son engagement en faveur du service public d'éducation.